

Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller Général de la Loire

Monsieur Dacian CIOLOS
Commissaire Européen en charge de
l'Agriculture et du Développement Rural
200, rue de la Loi
BERL 10/110
B - 1049, Bruxelles
BELGIQUE

Nos réf. : RJ/PC/260711#580

Saint-Etienne, le 26 juillet 2011

Monsieur le Commissaire,

Initié dès 1986 par le Gouvernement français et plusieurs associations de solidarité, et mis en place en 1987 pour soulager les plus démunis en récupérant sur les marchés européens les stocks de denrées alimentaires invendus, le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis se trouve aujourd'hui, comme vous le savez, grandement menacé.

Depuis quelques années, la diminution très forte des stocks européens a conduit la Commission Européenne à opérer, outre la distribution des stocks, des achats sur le marché pour alimenter le PEAD. Ces achats, subsidiaires au départ, sont devenus majoritaires par rapport à l'utilisation des denrées stockées. Saisie par l'Allemagne, notamment, la Cour Européenne de Justice a contraint la Commission à appliquer le Programme d'Aide selon le règlement actuel, sur la base des seuls stocks.

Actuellement, pour un coût annuel avoisinant les 500 M€, soit 1% du budget de la Politique Agricole Commune (PAC), le PEAD permet d'apporter une aide alimentaire à 13 millions de citoyens en Europe, répartis dans 19 Etats-membres, parmi les 80 millions d'Européens vivant sous le seuil de pauvreté. La France bénéficiait jusqu'alors de près de 78 M€ chaque année, au titre du PEAD. Dans le département de la Loire où je suis élu, le PEAD a bénéficié, en 2010, à 18 000 personnes démunies, ce qui représente un équivalent de 3 000 000 de repas.

Pourtant, en rendant, le 13 avril dernier, un avis favorable à l'Allemagne, interdisant à la Commission de compléter par des achats les stocks d'intervention insuffisants pour alimenter le PEAD, la Cour Européenne de Justice a tout simplement condamné l'Europe à une crise humanitaire à prévoir dès 2012. Ainsi, l'aide allouée à la France se trouvant réduite à 15,9 M€, ce sont près de 130 millions de repas annuels qui ne seront plus distribués par les associations françaises à l'avenir. Au niveau européen, l'enveloppe attribuée aux associations ne dépassera pas, en raison de stocks extrêmement bas, les 113 M€, ce qui couvre à peine un cinquième des besoins associatifs.

.../...

.../...

En France, le PEAD est réparti principalement entre 4 grandes associations en charge de l'aide alimentaire : la Croix Rouge Française, la Fédération des Banques Alimentaires, le Secours Populaire Français et les Restos du Cœur. Pour chacune de ces associations, le PEAD représente un apport très important ; il équivaut à 23 à 55% du budget alimentaire de l'année écoulée. Aujourd'hui, l'utilité du PEAD, l'une des seules politiques européennes concrète et sociale, dont la gestion rigoureuse a été soulignée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2008 et par la Cour des Comptes Européenne en 2009, n'est hélas, plus à démontrer.

A titre d'exemple, lorsqu'il a été auditionné, à l'Assemblée Nationale, par les députés du groupe « Socialiste, Radical et Citoyen » le 16 mars dernier, Olivier BERTHE, Président des Restos du Cœur, a évoqué une augmentation de la fréquentation des Restos de 25% en trois ans. Dans ce contexte, il apparaît que la baisse substantielle du PEAD est manifestement à contre-courant des réalités auxquelles les organisations humanitaires doivent faire face au quotidien.

En juin 2011, les quatre associations françaises mentionnées *supra* ont publié une plate-forme commune intitulée *Défendre l'aide alimentaire aux plus démunis*, laquelle présente une série de propositions pour réformer au plus vite le PEAD. Par ailleurs, cette plate-forme fait part du soutien des associations aux propositions formulées par la Commission Européenne en vue de sauver et de faire évoluer le PEAD, et qui permettraient d'offrir un cadre juridique stable à l'aide alimentaire européenne. Toutefois, en raison d'une minorité de blocage constituée par l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche et la République Tchèque, qui, de toute évidence, souhaitent la suppression totale du PEAD, cette réforme n'a pu être adoptée par le Conseil des Ministres de l'Agriculture.

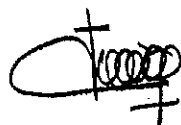
Faute d'avancée rapide sur ce dossier, l'impact sur les populations concernées par la baisse de l'aide alimentaire risque d'être gravissime. Il est inacceptable qu'un problème juridique prive de ressources vitales les millions de bénéficiaires du PEAD. Encore une fois, l'Europe prend le risque d'apparaître comme hautement technocratique et complètement déconnectée de la souffrance des citoyens.

Le 25 mai dernier, vous avez été auditionné par la Commissions des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale. Interrogé par ma collègue Madame Corinne Ehrel au sujet du PEAD, vous avez déclaré déplorer la décision de la Cour Européenne de Justice et souhaiter le maintien d'un PEAD réformé à l'initiative de la Commission Européenne.

Aussi, je me permets de vous solliciter aujourd'hui, Monsieur le Commissaire, afin de vous demander de soutenir autant que faire se peut et de faire aboutir le plus vite possible une réforme du PEAD par la création d'un dispositif renouvelé et pérenne inscrivant durablement l'objectif de sécurité alimentaire des populations européennes.

Dans cette attente, et vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma haute considération.

Régis JUANICO



Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller Général de la Loire

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche, de la Ruralité et de
l'Aménagement du territoire
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 Paris

Nos réf. : RJ/PC/260711#579

Saint-Etienne, le 26 juillet 2011

Monsieur le Ministre,

Initié dès 1986 par le Gouvernement français et plusieurs associations de solidarité, et mis en place en 1987 pour soulager les plus démunis en récupérant sur les marchés européens les stocks de denrées alimentaires invendus, le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis se trouve aujourd'hui grandement menacé.

Depuis quelques années, la diminution très forte des stocks européens a conduit la Commission Européenne à opérer, outre la distribution des stocks, des achats sur le marché pour alimenter le PEAD. Ces achats, subsidiaires au départ, sont devenus majoritaires par rapport à l'utilisation des denrées stockées. Saisie par l'Allemagne, notamment, la Cour Européenne de Justice a contraint la Commission à appliquer le Programme d'Aide selon le règlement actuel, sur la base des seuls stocks.

Actuellement, pour un coût annuel avoisinant les 500 M€, soit 1% du budget de la Politique Agricole Commune (PAC), le PEAD permet d'apporter une aide alimentaire à 13 millions de citoyens en Europe, répartis dans 19 Etats-membres, parmi les 80 millions d'Européens vivant sous le seuil de pauvreté. Notre pays bénéficiait jusqu'alors de près de 78 M€ chaque année, au titre du PEAD. Dans le département de la Loire où je suis élu, le PEAD a bénéficié, en 2010, à 18 000 personnes démunies, ce qui représente un équivalent de 3 000 000 de repas.

Pourtant, en rendant, le 13 avril dernier, un avis favorable à l'Allemagne, interdisant à la Commission de compléter par des achats les stocks d'intervention insuffisants pour alimenter le PEAD, la Cour Européenne de Justice a tout simplement condamné l'Europe à une crise humanitaire à prévoir dès 2012. Ainsi, l'aide allouée à la France se trouvant réduite à 15,9 M€, ce sont près de 130 millions de repas annuels qui ne seront plus distribués par les associations françaises à l'avenir. Au niveau européen, l'enveloppe attribuée aux associations ne dépassera pas, en raison de stocks extrêmement bas, les 113 M€, ce qui couvre à peine un cinquième des besoins associatifs.

.../...

.../...

En France, le PEAD est réparti principalement entre 4 grandes associations en charge de l'aide alimentaire : la Croix Rouge Française, la Fédération des Banques Alimentaires, le Secours Populaire et les Restos du Cœur. Pour chacune de ces associations, le PEAD représente un apport très important ; il équivaut à 23 à 55% du budget alimentaire de l'année écoulée. Aujourd'hui, l'utilité du PEAD, l'une des seules politiques européennes concrète et sociale, dont la gestion rigoureuse a été soulignée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2008 et par la Cour des Comptes Européenne en 2009, n'est hélas, plus à démontrer.

A titre d'exemple, lorsqu'il a été auditionné par les députés du groupe « Socialiste, Radical et Citoyen » le 16 mars dernier, Olivier BERTHE, Président des Restos du Cœur, a évoqué une augmentation de la fréquentation des Restos de 25% en trois ans. Dans ce contexte, il apparaît que la baisse substantielle du PEAD est manifestement à contre-courant des réalités auxquelles les organisations humanitaires doivent faire face au quotidien.

En juin 2011, les quatre associations françaises mentionnées *supra* ont publié une plate-forme commune intitulée *Défendre l'aide alimentaire aux plus démunis*, laquelle présente une série de propositions pour réformer au plus vite le PEAD. Par ailleurs, cette plate-forme fait part du soutien des associations aux propositions formulées par la Commission Européenne en vue de sauver et de faire évoluer le PEAD, et qui permettraient d'offrir un cadre juridique stable à l'aide alimentaire européenne. Toutefois, en raison d'une minorité de blocage constituée par l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche et la République Tchèque, qui, de toute évidence, souhaitent la suppression totale du PEAD, cette réforme n'a pu être adoptée par le Conseil des Ministres de l'Agriculture.

Faute d'avancée rapide sur ce dossier, l'impact sur les populations concernées par la baisse de l'aide alimentaire risque d'être gravissime. Il est inacceptable qu'un problème juridique prive de ressources vitales les millions de bénéficiaires du PEAD. Encore une fois, l'Europe prend le risque d'apparaître comme hautement technocratique et complètement déconnectée de la souffrance des citoyens.

Aussi, je me permets de vous solliciter aujourd'hui, Monsieur le Ministre, afin de vous demander de soutenir autant que faire se peut, notamment auprès de vos homologues en charge de l'Agriculture dans les différents Etats européens concernés, et de faire aboutir le plus vite possible une réforme du PEAD par la création d'un dispositif renouvelé et pérenne inscrivant durablement l'objectif de sécurité alimentaire des populations européennes.

Dans cette attente, les associations peuvent-elles compter sur le soutien financier du Gouvernement français pour que puisse être garantie, dès les mois à venir, leur capacité à poursuivre leur action ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Régis JUANICO



Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller Général de la Loire

Madame Roselyne BACHELOT-
NARQUIN
Ministre des Solidarités et de la
Cohésion Sociale
72, rue de Varenne
75007 Paris

Nos réf. : RJ/PC/260711#578

Saint-Etienne, le 26 juillet 2011

Madame la Ministre,

Initié dès 1986 par le Gouvernement français et plusieurs associations de solidarité, et mis en place en 1987 pour soulager les plus démunis en récupérant sur les marchés européens les stocks de denrées alimentaires invendus, le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis se trouve aujourd'hui grandement menacé.

Depuis quelques années, la diminution très forte des stocks européens a conduit la Commission Européenne à opérer, outre la distribution des stocks, des achats sur le marché pour alimenter le PEAD. Ces achats, subsidiaires au départ, sont devenus majoritaires par rapport à l'utilisation des denrées stockées. Saisie par l'Allemagne, notamment, la Cour Européenne de Justice a contraint la Commission à appliquer le Programme d'Aide selon le règlement actuel, sur la base des seuls stocks.

Actuellement, pour un coût annuel avoisinant les 500 M€, soit 1% du budget de la Politique Agricole Commune (PAC), le PEAD permet d'apporter une aide alimentaire à 13 millions de citoyens en Europe, répartis dans 19 Etats-membres, parmi les 80 millions d'Européens vivant sous le seuil de pauvreté. Notre pays bénéficiait jusqu'alors de près de 78 M€ chaque année, au titre du PEAD. Dans le département de la Loire où je suis élu, le PEAD a bénéficié, en 2010, à 18 000 personnes démunies, ce qui représente un équivalent de 3 000 000 de repas.

Pourtant, en rendant, le 13 avril dernier, un avis favorable à l'Allemagne, interdisant à la Commission de compléter par des achats les stocks d'intervention insuffisants pour alimenter le PEAD, la Cour Européenne de Justice a tout simplement condamné l'Europe à une crise humanitaire à prévoir dès 2012. Ainsi, l'aide allouée à la France se trouvant réduite à 15,9 M€, ce sont près de 130 millions de repas annuels qui ne seront plus distribués par les associations françaises à l'avenir. Au niveau européen, l'enveloppe attribuée aux associations ne dépassera pas, en raison de stocks extrêmement bas, les 113 M€, ce qui couvre à peine un cinquième des besoins associatifs.

.../...

.../...

En France, le PEAD est réparti principalement entre 4 grandes associations en charge de l'aide alimentaire : la Croix Rouge Française, la Fédération des Banques Alimentaires, le Secours Populaire et les Restos du Cœur. Pour chacune de ces associations, le PEAD représente un apport très important ; il équivaut à 23 à 55% du budget alimentaire de l'année écoulée. Aujourd'hui, l'utilité du PEAD, l'une des seules politiques européennes concrète et sociale, dont la gestion rigoureuse a été soulignée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2008 et par la Cour des Comptes Européenne en 2009, n'est hélas, plus à démontrer.

A titre d'exemple, lorsqu'il a été auditionné par les députés du groupe « Socialiste, Radical et Citoyen » le 16 mars dernier, Olivier BERTHE, Président des Restos du Cœur, a évoqué une augmentation de la fréquentation des Restos de 25% en trois ans. Dans ce contexte, il apparait que la baisse substantielle du PEAD est manifestement à contre-courant des réalités auxquelles les organisations humanitaires doivent faire face au quotidien.

En juin 2011, les quatre associations françaises mentionnées *supra* ont publié une plate-forme commune intitulée *Défendre l'aide alimentaire aux plus démunis*, laquelle présente une série de propositions pour réformer au plus vite le PEAD. Par ailleurs, cette plate-forme fait part du soutien des associations aux propositions formulées par la Commission Européenne en vue de sauver et de faire évoluer le PEAD, et qui permettraient d'offrir un cadre juridique stable à l'aide alimentaire européenne. Toutefois, en raison d'une minorité de blocage constituée par l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche et la République Tchèque, qui, de toute évidence, souhaitent la suppression totale du PEAD, cette réforme n'a pu être adoptée par le Conseil des Ministres de l'Agriculture.

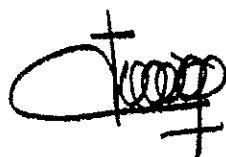
Faute d'avancée rapide sur ce dossier, l'impact sur les populations concernées par la baisse de l'aide alimentaire risque d'être gravissime. Il est inacceptable qu'un problème juridique prive de ressources vitales les millions de bénéficiaires du PEAD. Encore une fois, l'Europe prend le risque d'apparaître comme hautement technocratique et complètement déconnectée de la souffrance des citoyens.

Aussi, je me permets de vous solliciter aujourd'hui, Madame la Ministre, afin de vous demander de soutenir autant que faire se peut et de faire aboutir le plus vite possible une réforme du PEAD par la création d'un dispositif renouvelé et pérenne inscrivant durablement l'objectif de sécurité alimentaire des populations européennes.

Dans cette attente, les associations peuvent-elles compter sur le soutien financier du Gouvernement français pour que puisse être garantie, dès les mois à venir, leur capacité à poursuivre leur action ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Régis JUANICO



Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller Général de la Loire

Monsieur Jean LEONETTI
Ministre chargé des Affaires
Européennes
37, quai d'Orsay
75007 Paris

Nos réf. : RJ/PC/260711#577

Saint-Etienne, le 26 juillet 2011

Monsieur le Ministre,

Initié dès 1986 par le Gouvernement français et plusieurs associations de solidarité, et mis en place en 1987 pour soulager les plus démunis en récupérant sur les marchés européens les stocks de denrées alimentaires invendus, le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis se trouve aujourd'hui grandement menacé.

Depuis quelques années, la diminution très forte des stocks européens a conduit la Commission Européenne à opérer, outre la distribution des stocks, des achats sur le marché pour alimenter le PEAD. Ces achats, subsidiaires au départ, sont devenus majoritaires par rapport à l'utilisation des denrées stockées. Saisie par l'Allemagne, notamment, la Cour Européenne de Justice a contraint la Commission à appliquer le Programme d'Aide selon le règlement actuel, sur la base des seuls stocks.

Actuellement, pour un coût annuel avoisinant les 500 M€, soit 1% du budget de la Politique Agricole Commune (PAC), le PEAD permet d'apporter une aide alimentaire à 13 millions de citoyens en Europe, répartis dans 19 Etats-membres, parmi les 80 millions d'Européens vivant sous le seuil de pauvreté. Notre pays bénéficiait jusqu'alors de près de 78 M€ chaque année, au titre du PEAD. Dans le département de la Loire où je suis élu, le PEAD a bénéficié, en 2010, à 18 000 personnes démunies, ce qui représente un équivalent de 3 000 000 de repas.

Pourtant, en rendant, le 13 avril dernier, un avis favorable à l'Allemagne, interdisant à la Commission de compléter par des achats les stocks d'intervention insuffisants pour alimenter le PEAD, la Cour Européenne de Justice a tout simplement condamné l'Europe à une crise humanitaire à prévoir dès 2012. Ainsi, l'aide allouée à la France se trouvant réduite à 15,9 M€, ce sont près de 130 millions de repas annuels qui ne seront plus distribués par les associations françaises à l'avenir. Au niveau européen, l'enveloppe attribuée aux associations ne dépassera pas, en raison de stocks extrêmement bas, les 113 M€, ce qui couvre à peine un cinquième des besoins associatifs.

.../...

.../...

En France, le PEAD est réparti principalement entre 4 grandes associations en charge de l'aide alimentaire : la Croix Rouge Française, la Fédération des Banques Alimentaires, le Secours Populaire et les Restos du Cœur. Pour chacune de ces associations, le PEAD représente un apport très important ; il équivaut à 23 à 55% du budget alimentaire de l'année écoulée. Aujourd'hui, l'utilité du PEAD, l'une des seules politiques européennes concrète et sociale, dont la gestion rigoureuse a été soulignée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales en 2008 et par la Cour des Comptes Européenne en 2009, n'est hélas, plus à démontrer.

A titre d'exemple, lorsqu'il a été auditionné par les députés du groupe « Socialiste, Radical et Citoyen » le 16 mars dernier, Olivier BERTHE, Président des Restos du Cœur, a évoqué une augmentation de la fréquentation des Restos de 25% en trois ans. Dans ce contexte, il apparaît que la baisse substantielle du PEAD est manifestement à contre-courant des réalités auxquelles les organisations humanitaires doivent faire face au quotidien.

En juin 2011, les quatre associations françaises mentionnées *supra* ont publié une plate-forme commune intitulée *Défendre l'aide alimentaire aux plus démunis*, laquelle présente une série de propositions pour réformer au plus vite le PEAD. Par ailleurs, cette plate-forme fait part du soutien des associations aux propositions formulées par la Commission Européenne en vue de sauver et de faire évoluer le PEAD, et qui permettraient d'offrir un cadre juridique stable à l'aide alimentaire européenne. Toutefois, en raison d'une minorité de blocage constituée par l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche et la République Tchèque, qui, de toute évidence, souhaitent la suppression totale du PEAD, cette réforme n'a pu être adoptée par le Conseil des Ministres de l'Agriculture.

Faute d'avancée rapide sur ce dossier, l'impact sur les populations concernées par la baisse de l'aide alimentaire risque d'être gravissime. Il est inacceptable qu'un problème juridique prive de ressources vitales les millions de bénéficiaires du PEAD. Encore une fois, l'Europe prend le risque d'apparaître comme hautement technocratique et complètement déconnectée de la souffrance des citoyens.

Aussi, je me permets de vous solliciter aujourd'hui, Monsieur le Ministre, afin de vous demander de soutenir autant que faire se peut et de faire aboutir le plus vite possible une réforme du PEAD par la création d'un dispositif renouvelé et pérenne inscrivant durablement l'objectif de sécurité alimentaire des populations européennes.

Dans cette attente, les associations peuvent-elles compter sur le soutien financier du Gouvernement français pour que puisse être garantie, dès les mois à venir, leur capacité à poursuivre leur action ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Régis JUANICO

